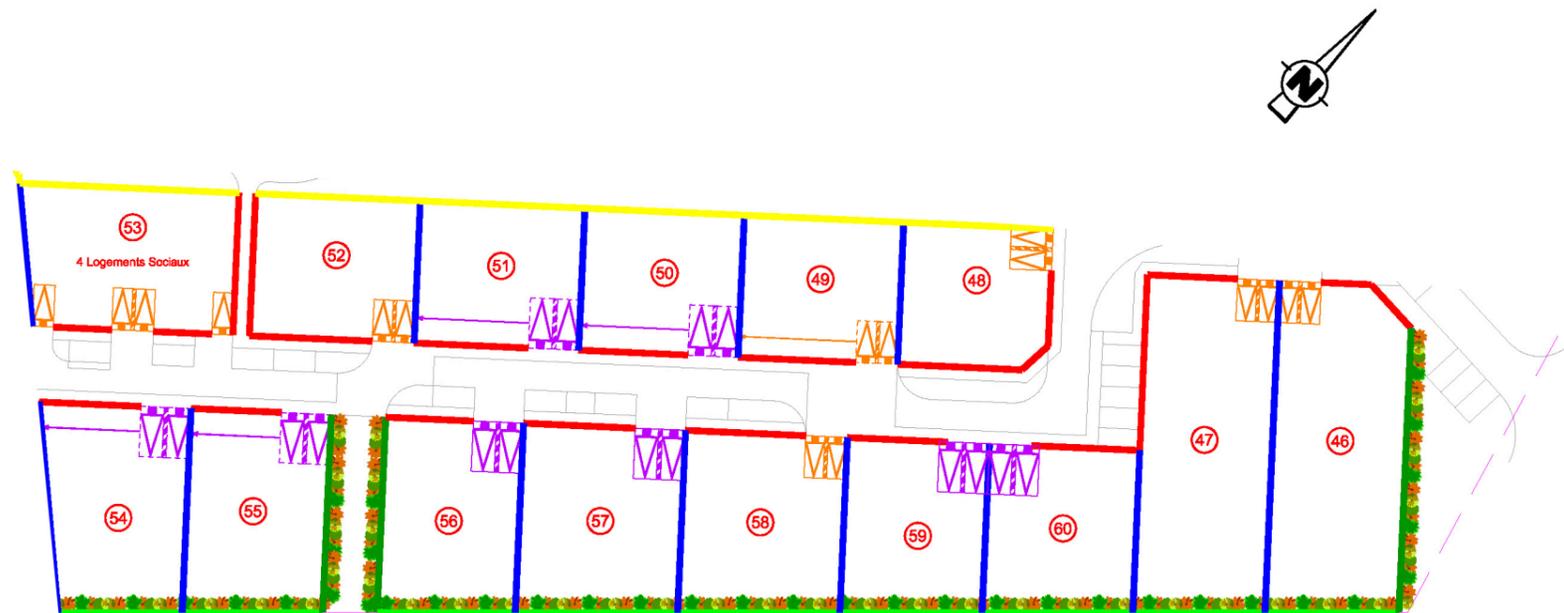




CHARENTE-MARITIME COMMUNE D' ANDILLY

Rue du Grand Moulin - Rue Saint-Nicolas
Cadastre : Section ZL n° 21-22p-23p-65-105p-107-210

"LOTISSEMENT SIMONE VEIL" ANNEXE 3 - PLAN DES CLÔTURES



A l'alignement des voies et emprises publiques et en limite séparatives avec les voies et emprises privées ouvertes à la circulation :

- Mur plein d'une hauteur de 1.20m maximal
- Grillage rigide vert foncé d'une hauteur de 1.20m doublé d'une haie conformément à la liste d'essences de l'OAP " Lisières Urbaines ", le tout ne dépassant pas 1.20m.

En limite séparatives :

- Mur plein d'une hauteur de 1.80m maximal
- Grillage pouvant être doublé d'une haie vive composée d'essences variées conformément à la liste d'essences de l'OAP " Lisières Urbaines ", le tout ne dépassant pas 1.80m.
- Panneaux bois d'une hauteur de 1.80m maximum

En limite séparatives avec la zone agricole :

- Grillage vert souple doublé d'une haie vive composée d'essences variées (à charge lotisseur) conformément à la liste d'essences de l'OAP " Lisières Urbaines ", le tout ne dépassant pas 1.80m.

En limite séparatives avec la mail :

- Grillage vert souple doublé d'une haie vive composée d'essences variées conformément à la liste d'essences de l'OAP " Lisières Urbaines ", le tout ne dépassant pas 1.20m.
- Ganivelle de 1.20m maximum pouvant être doublée d'une haie.

Sans Echelle